

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement

Appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour la sélection d'une short liste

AMI N°001-MCACRP/2025

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à la publication du Plan Annuel des Achats (PAA) 2025, disponible sur le site : www.armp.mr.

2. Dans le cadre de sa politique de promotion de la culture, le Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement publie une revue intitulée : الثقافة الموريتانية – Thaghave Al Mouritaniyya.

3. Le présent appel vise à établir une short liste d'imprimeurs pour la réalisation des numéros 15, 16 et 17 de ladite revue.

4. La participation à cette manifestation d'intérêt est ouverte, à égalité de conditions, à tous les imprimeurs/éditeurs légalement constitués, à condition qu'ils ne fassent pas l'objet d'une interdiction ou d'une suspension.

5. Les candidats intéressés et remplissant les conditions d'éligibilité sont invités à manifester leur intérêt en soumettant les informations démontrant leur capacité à fournir les services requis, notamment : la nature de leurs activités, le nombre d'années d'expérience, les qualifications techniques, l'organisation managériale, le personnel permanent et occasionnel disponible, les références dans l'exécution de prestations similaires.

6. Les critères requis pour la qualification sont les suivants :

Expérience générale : au moins 4 ans d'activité pertinente dans le domaine de l'impression.

Références spécifiques : au moins deux (2) expériences comparables en termes de nature, de complexité et de volume.

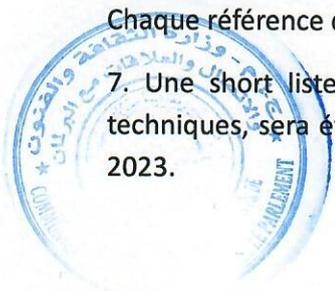
Pondération :

✓ Expérience générale : 40 %

✓ Expérience spécifique : 60 %

Chaque référence doit mentionner l'intitulé de la prestation ainsi que sa date.

7. Une short liste de cinq (5) candidats maximum, répondant au mieux aux exigences techniques, sera établie conformément aux dispositions de l'arrêté N°0292/PM du 13 mars 2023.



8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à soumettre leurs offres techniques et financières dans le cadre d'une procédure de Sélection Concurrentielle, selon la Section III de l'arrêté précité, relatif aux dépenses en dessous du seuil de compétence des CPMP.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues les jours ouvrables, aux heures de bureau, à l'adresse suivante : Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement

Personne à contacter : Monsieur Sidi Mohamed Jedou, Chargé de mission, Téléphone/WhatsApp : (00 222) 44 44 15 16

9. Les propositions de services, rédigées en langue arabe ou française, seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en arabe ou en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans l'une de ces deux langues seront prises en compte, devront être déposées au plus tard le mardi 15 avril 2025 à 17h00, au Secrétariat Central du Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement :

Rue 200, Av. Mohamed Said Homody – Tevragh-Zeina

Et adressées à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère.

Et porter la mention : « Impression de la Revue الثقافة الموريتانية ou Thaghave Al Mouritaniyya ».

Nouakchott, le 07/04/2025
Sidi Mohamed Jeddou Khatry

